



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

JEUDI 27 JUIN 2019

Délibération n°19.183

Séance du 27 juin 2019

Date de convocation du conseil :
20 juin 2019

Nombre de délégués en exercice :
105 titulaires et 29 suppléants

Quorum : 53

Le Président de la communauté
d'agglomération certifie que la présente
délibération a été transmise au
représentant de l'Etat le :

04 JUL. 2019

Et que celle-ci a été affichée à la porte
du siège de la communauté, à Roissy-en-
France le :

04 JUL. 2019

L'an deux mille dix-neuf le 27 juin à 20 heures 30, le conseil communautaire légalement convoqué le 20 juin 2019, s'est réuni au siège, 6 bis, avenue Charles de Gaulle à Roissy-en-France, sous la Présidence de Monsieur Patrick RENAUD Président.

Présents : Chantal AHOUNOU, Bernard ANGELS, Alain AUBRY, Pierre BARROS, Isabelle BERESSI, Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Jean-Pierre BLAZY, Gérard BONHOMET, Maurice BONNARD, Jeanine BOUDON, Germain BUCHET, Thierry CHIABODO, Bernard CORNEILLE, Guy DE MIRAS, Georges DELHALT, Hervé DEZOBRY, Pascal DOLL, Daniel DOMETZ, Marie-Annick DUPRE, Michel DUTRUGE, Blaise ETHODET-NKAKE, Jean-Pierre FARNAULT, Hassan FERE, Claude FERNANDEZ-VELIZ, Claudine FLESSATI, Jean-Claude GENIES, Laure GREUZAT, Viviane GRIS, Didier GUEVEL, Patrick HADDAD, Daniel HAQUIN, Jean-Luc HERKAT, Benoît JIMENEZ, Sylvie JOARY, Dominique KUDLA, Gilles LOUBIGNAC, Alain LOUIS, Franck LUNAY, Annick L'OLLIVIER-LANGLADE, Francis MALLARD, Jean-Louis MARSAC, Jean-Noël MOISSET, Marie-Louise MONIER, Ilham MOUSTACHIR, Michel MOUTON, Sylvie MUNDVILLER, Yves MURRU, Frédéric NICOLAS, Thierry OUKOLOFF, Benoît PENEZ, Annie PERONNET, Alain PIGOT, Eric PLASMANS, Laurent PRUGNEAU, Patrick RENAUD, Micheline RIVET, Jean-Luc SERVIERES, Claude SICRE DE FONTBRUNE, Charles SOUFIR, André SPECQ, Aurélie TASTAYRE, Hervé TOUGUET.

Suppléants : Marion BLANCARD par Madeleine LATOUR.

Pouvoirs : Yves ALBARELLO à Jeanine BOUDON, Jean-Noël BELLIER à Bernard ANGELS, Frédéric DIDIER à Patrick RENAUD, Jean-Marie FOSSIER à Jean-Pierre FARNAULT, Michel JAURREY à Viviane GRIS, Laetitia KILINC à Sylvie JOARY, Marie-Claude LALLIAUD à Benoît JIMENEZ, Joël MARION à Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Sandrine PERONNET à Annie PERONNET, Roland PY à Yves MURRU, Bernard RIGAULT à Alain AUBRY, Tutem SAHINDAL-DENIZ à Gérard BONHOMET, Djida TECHTACH à Jean-Louis MARSAC, Sonia YEMBOU à Claudine FLESSATI.

Jean-Pierre FARNAULT est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Extension du dispositif de déclaration et d'autorisation préalable de mise en location (dit « permis de louer ») sur le territoire de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France

Entendu le rapport du Président ;
Pour l'autorité compétente par délégation

Sur proposition du Président ;



Le conseil délibère, et

1°) approuve l'instauration d'un régime de déclaration de mise en location pour tous les logements locatifs privés situés dans les périmètres suivants :

- Fosses : totalité du territoire communal,
- Louvres : totalité du territoire communal ;

2°) approuve l'instauration d'un régime d'autorisation préalable à la mise en location pour tous les logements locatifs privés situés dans les périmètres suivants :

- Arnouville : totalité du territoire communal,
- Garges-lès-Gonesse : secteurs délimités à l'annexe 1 de la présente délibération,
- Gonesse : totalité du territoire communal,
- Goussainville : secteurs délimités à l'annexe 2 de la présente délibération,
- Mitry-Mory : secteurs délimités à l'annexe 3 de la présente délibération,
- Sarcelles : secteurs délimités à l'annexe 4 de la présente délibération,
- Villeparisis : zones classées UA, UB et UC au plan local de l'urbanisme de la commune, approuvé le 20 décembre 2007, et modifié le 1er avril 2010, le 30 septembre 2010 et le 26 novembre 2015 ;
- Villiers-le-Bel : totalité du territoire communal ;

3°) précise que la date d'entrée en vigueur du dispositif est fixée au 1^{er} janvier 2020 ;

4°) approuve la délégation à la commune de Gonesse de la mise en œuvre et du suivi de l'autorisation préalable de mise en location sur son territoire, suite à la demande de la commune en date du 11 avril 2019 ;

5°) indique que les formulaires de déclaration et de demande d'autorisation préalable de mise en location ainsi que leurs notices explicatives peuvent être :

- téléchargés sur le site du service public : <https://www.service-public.fr>,
- retirés dans la Mairie de la commune où se situe le logement concerné ;

6°) précise que la déclaration ou la demande d'autorisation préalable de mise en location peut être :

- déposée ou adressée par voie postale sous pli affranchi :
 - au siège de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France : 6bis, avenue du Général de Gaulle – Direction de l'Aménagement – 95 700 ROISSY-EN-FRANCE ;
 - à la Mairie de la commune où se situe le logement concerné ;
- pour les 3 communes suivantes, adressée par voie dématérialisée, aux adresses suivantes, en fonction de la commune où se situe le logement concerné :
 - Garges-lès-Gonesse : sur la plateforme de téléservices disponible sur le site internet de la Ville <http://www.villedegarges.fr>
 - Goussainville : service-urbanisme@ville-goussainville.fr,
 - Mitry-Mory : permisdelouer@mitry-mory.net

7°) précise que ladite délibération sera notifiée à la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et à la Caisse de Mutualité Sociale Agricole (CMSA) conformément à l'article L.635-2 du Code de la construction et de l'habitation ;

8°) charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A L'UNANIMITE,

Le Président de la communauté d'agglomération,



Patrick RENAUD